

# COMMUNE DE LAPALUD



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2022

-----

### COMPTE RENDU

-----

L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre à 10 h 00, le Conseil d'Administration s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 28 novembre 2022 par Monsieur Hervé FLAUGÈRE, son Président en exercice.

**Secrétaire de séance : Monsieur Daniel SOUVETON**

**Étaient présents :**

Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Nicole MAZARS.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY, Madame Huguette PASCAL ayant donné procuration à Madame Anne-Marie SOUVETON.

**Absente excusée :**

Madame Alexandrine FRAISSE.

## ORDRE DU JOUR

1. Élection du Secrétaire de Séance.  
**Rapporteur** : Monsieur le Président, Hervé FLAUGERE
  
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022.  
**Rapporteur** : Monsieur le Président, Hervé FLAUGERE
  
3. Approbation de la mission de lien social de proximité dans le cadre du Revenu de Solidarité Active – Année 2023  
**Rapporteur** : Madame la Vice-présidente, Sylvie BONIFACY
  
4. Délégation d'attributions à Monsieur le Président – Compte rendu des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions prises du 01 septembre 2022 au 18 novembre 2022.  
**Rapporteur** : Monsieur le Président, Hervé FLAUGERE

-----

### 1. Projet de DÉLIBÉRATION n°21-2022 – ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
**-DÉSIGNE à l'unanimité**, Monsieur Daniel SOUVETON, secrétaire de séance.

Présents : 8	Pouvoir : 2	Total : 10	Exprimés : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	

### 2. Projet de DÉLIBÉRATION n°22-2022 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
**-APPROUVE, à l'unanimité**, le Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022.

Présents : 8	Pouvoir : 2	Total : 10	Exprimés : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	

### 3. Projet de DÉLIBÉRATION n°23-2022 – APPROBATION DE LA MISSION DE LIEN SOCIAL DE PROXIMITÉ DANS LE CADRE DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE – ANNÉE 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
**-APPROUVE à l'unanimité**, le projet « Mission de lien social de proximité dans le cadre du dispositif du Revenu de Solidarité Active » – Année 2023  
**-AUTORISE** le Président à déposer la demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce dossier et toutes les pièces s'y rapportant.

Présents : 8	Pouvoir : 2	Total : 10	Exprimés : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	

### 4. Projet de DÉLIBÉRATION n°24-2022 – DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS À MONSIEUR LE PRÉSIDENT – COMPTE RENDU DES PRESTATIONS ATTRIBUÉES, DES ÉLECTIONS DE DOMICILE DÉLIVRÉES ET DES DÉCISIONS PRISES DU 01 SEPTEMBRE 2022 AU 18 NOVEMBRE 2022

Conformément aux dispositions des articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président **EXPOSE** aux membres du Centre Communal d'Action Sociale la prestation pour procédure d'urgence attribuée, les deux résiliations et le renouvellement d'élection de domicile délivrée et la décision qui ont été pris du 01 septembre 2022 au 18 novembre 2022, en

vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n°8 du 31 juillet 2020 :

ATTRIBUTION DE PRESTATIONS – délibération n°16 du 30/09/2015

Date	Montant	Observations
11/10/2022	50.00€	Procédure d'urgence - Bon de secours attribué pour des achats alimentaires

ÉLECTIONS DE DOMICILE - article L.264-2 du CASF

	Observations
Domiciliation n°4	Résiliation de la domiciliation – l'intéressé ne s'est plus présenté depuis plus de 3 mois et n'a pas renouvelé sa domiciliation.
Domiciliation n°6	Renouvellement de la domiciliation accepté pour un an - - jusqu'au 07/09/2023.
Domiciliation n°9	Demande de résiliation de l'intéressé – prise de location d'un logement individuel – fin de la domiciliation au 13/11/2022.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Date	Numéro	Objet de la Décision
26/09/2022	CCAS-DEC-2022-03	Convention de partenariat entre le CCAS de Lapalud et l'Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires PACA

Présents : 8

Pouvoir : 2

Total : 10

La séance est levée à 10h08.

Le Président du CCAS,  
Hervé FLAUGÈRE

